

Le travail des élu·es au CSA et à la F3SCT

Les élections professionnelles locales permettent d'élire des représentant·es du personnel au comité social d'administration (CSA) dont est issue la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). La présence d'elu·es FSU dans ces deux instances est essentielle et permet de limiter les actions ou l'inaction des présidences. Nous livrons ci-après le témoignage d'elu·es ou futur·es élu·es.

Hélène Chardin et François-Olivier Lacaille, élu·es au CSA de l'université Paris Cité

« Nous pouvons y porter nos positions et communiquer sur les décisions et les projets présentés. »

Le CSA est souvent perçu comme une instance de seconde zone, chronophage et peu utile parce que seulement consultative. Mais, avec des élu·es désigné·es sur des listes syndicales, il constitue aussi un espace où la voix de la FSU peut se faire entendre, où nos revendications peuvent être clairement défendues et nos désaccords rendus visibles. Le compromis n'est pas une obligation : nous pouvons y porter nos positions et communiquer sur les décisions et les projets présentés.

Si nous ne pouvons pas bloquer les projets, nous pouvons obtenir des avancées, même modestes. Dans le contexte des fusions d'universités et du passage aux grands établissements, où les espaces de démocratie et de représentation du personnel tendent

à reculer, cette présence est essentielle pour rendre visible notre opposition aux mesures imposées et laisser une trace de nos positions.

Elle est également déterminante pour la F3SCT, où siègent 50 % des élu·es du CSA. Cette instance peut effectuer des visites de service, formuler des préconisations et saisir l'inspection du travail. Elle désigne également un·e référent·e violences, discriminations, harcèlement moral et sexuel et agissements sexiste, associé·e aux mesures de prévention et de traitement.

Alors que les conditions de travail se dégradent et que les risques psychosociaux augmentent, cette représentation est un atout pour défendre le personnel. Les listes FSU assurent généralement la meilleure parité EC/Biatss. ■

Erwan Lehoux, postdoc à l'université de Rouen

« Nous avons obtenu la pérennisation sur leur poste d'une douzaine de contractuel·les que la présidence voulait licencier. »

En tant qu'ATER en sociologie, j'ai été nommé l'année passée à la commission consultative paritaire des agent·es non titulaires au titre du SNESUP-FSU. Une fonction qui s'est avérée plus politique que je ne le pensais lorsque la présidence a décidé de passer outre la convention qui garantissait le renouvellement quasi automatique des Biatss contractuel·les après quatre ans de CDD, jusqu'à leur cédésation.

Après avoir dépensé des dizaines de milliers d'euros pour fêter les 60 ans de l'université, la présidence nous demandait de licencier une douzaine de collègues contractuel·les, dont le travail était pourtant unanimement reconnu.

Suivis par l'intégralité des représentant·es syndicaux·ales, nous avons quitté la réunion, tout en promettant de tenter tous les recours possibles pour faire respecter la convention. Revenue à la table des négociations, la présidence a finalement reconsidéré sa position. Une victoire pour les collègues concerné·es, pérennisé·es sur leur poste.

Mais le combat continue, puisque la présidence a ensuite fait adopter une nouvelle convention, moins avantageuse, qui s'appliquera dès l'année prochaine. C'est en ce sens que je présente ma candidature pour les prochaines élections au comité social d'administration sur la liste de la FSU. ■

Maxime Amblard, université de Lorraine

Les élu·es sont intervenu·es au CSA au travers de nombreuses prises de parole : près d'un millier de prises de parole pendant le mandat, avec des lignes de défense du travail

réalisées par toutes et tous, en privilégiant les statuts, et contre la concurrence entre les individus, notamment au travers de primes au mois de décembre. ■

Tristan Haute, maître de conférences à l'université de Lille, élu au CSA

Siéger au CSA de l'université de Lille a permis au SNESUP et à la FSU de porter des revendications, y compris en matière de discriminations, sujet souvent déconnecté des conditions de travail. Nous avons ainsi contribué activement à la construction des différents schémas en matière d'égalité femmes-hommes ou de handicap.

Concernant le handicap, nous avons obtenu la création de voies de recrutement pour

les enseignant-es-chercheur-ses en situation de handicap.

En matière d'égalité de genre, nous avons obtenu la création d'un congé enfant malade pour les enseignant-es-chercheur-ses ou encore la création d'un congé hormonal, pour l'instant limité aux étudiant-es. Mais nous avons aussi dénoncé l'insuffisance des moyens pour garantir l'effectivité des politiques d'égalité à l'université. ■

« En matière d'égalité de genre, nous avons obtenu la création d'un congé enfant malade. »

Isabelle Combroux, représentante FSU à la F3SCT de l'université de Strasbourg

Je suis représentante du personnel à la F3SCT de mon établissement. Le rôle des représentant-es au sein de cette instance est d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail en toute sécurité.

Au cours de la dernière mandature, l'une des actions fortes des représentant-es de la FSU a été de travailler sur le registre santé et sécurité au travail. C'est l'outil qui permet à chaque

personne de l'université de pouvoir signaler des situations de risque, de danger, des incidents ou des accidents qui ont pu leur arriver, afin que l'on puisse remédier à cette situation et prévenir d'autres problèmes. Nous avons également obtenu la mise en place d'une nouvelle procédure qui permet aux membres du personnel de pouvoir transmettre directement leur signalement sans avoir à passer par leur composante. ■

« L'une des actions fortes a été de travailler sur le registre santé et sécurité au travail. »

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 FSU, NOTRE VOIX, NOTRE FORCE



- Faire vivre des contre-pouvoirs
- Le CSA, une instance pour gagner de nouveaux droits
- Les F3SCT, au cœur de l'environnement de travail
- CAP : un vote essentiel pour les PRAG-PRCE
- Agenda et repères pour voter

www.snesup.fr